

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2010 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n° 4 - Adoption.

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n° 4 qui, comme le budget primitif, se présente, en recettes et dépenses, sous la forme de mouvements budgétaires, de mouvements réels et de mouvements d'ordre.

Tous budgets confondus, en grandes masses et en synthèse, cette décision modificative se présente comme suit :

Libellés	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	260.100,78	260.100,78	-26.004,17	153.588,00	286.104,95	106.512,78
Section de fonctionnement	134.243,86	134.243,86	194.254,84	14.662,67	-60.010,98	119.581,19
TOTAUX	394.344,64	394.344,64	168.250,67	168.250,67	226.093,97	226.093,97
Déficit	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	394.344,64	394.344,64	168.250,67	168.250,67	226.093,97	226.093,97

Comme le tableau, ci-dessus, le fait apparaître, cette décision s'équilibre en mouvements budgétaires, à hauteur de **394.344,64 €**, en mouvements réels, à **168.250,67 €** et en mouvements d'ordre, à **226.093,97 €**.

Elle est d'un montant très faible par rapport aux précédentes décisions et n'appelle pas de commentaires importants si ce n'est pour signaler :

En section d'investissement

Au budget principal

- l'ouverture d'un premier crédit en recettes et dépenses de 150.000 € en vue de la réalisation par la CUB de travaux de réfection définitive de fouilles aux lieu, place et frais des permissionnaires de réseaux dans le cadre de l'expérimentation en cours.

La création de lignes budgétaires individualisées en recettes et dépenses doit permettre de faciliter l'établissement du bilan de cette expérimentation.

- un prélèvement d'une somme de 162.895,20 € sur les crédits du Pont Bacalan Bastide inscrits en section d'investissement, afin de la basculer en section de fonctionnement pour acquitter à Grand Port Maritime une redevance d'occupation du domaine portuaire pour le chantier de cet ouvrage conformément à une convention signée en date du 4 mars 2010 (mise à disposition d'une emprise pour le vidage des matériaux dragués), cette redevance étant prévue pour la période du 01/03/2010 au 31/12/2012.
- le même type de prélèvement sur le crédit d'études du franchissement Jean-Jacques Bosc, à hauteur de 16.696,97 € pour basculer en section de fonctionnement cette somme afin d'acquitter des frais de concertation.
- l'ouverture, par virement, d'un crédit de 45.000 € pour le versement par la CUB de la Prime Habitat Durable attribuée dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable au sein du parc privé » (délibération du Conseil de Communauté n°2008/0358 du 27/06/2008).

En section de fonctionnement

Sur ce même budget, il peut être relevé notamment :

- l'ajustement de cotisations ou de contributions obligatoires à verser à des associations et organismes auxquels notre Etablissement participe (AVERE (+ 1.600 €), SYSDAU (+ 10.202 €), Syndicat Mixte du Pôle Touristique du Bourgainh (+ 16.820 €), COS de la CUB (+7.840 €).
- l'ouverture de crédits pour le paiement de subventions en suivi de décisions prises par le Conseil de Communauté : 50.000 € à Cap Sciences pour des actions retenues par la CUB comme l'exposition virtuelle autour des paysages des Jalles et les actions de valorisation de l'Agenda 21 de notre Institution, 43.000 € à l'Association Bordelaise des utilisateurs de Logiciels Libre (ABUL) (délibération n° 2010/0118 du 26.03.2010), 40.000 € à l'Association Construction Durable et Performance Energétique en Aquitaine (C.D.P.E.A.) (Délibération n° 2010/0216 du 16.04.2010), 3.000 € à MOD'ARTS-Maison des Arts et Créations pour la fête de la Mode et des Arts (Délibération n° 2010/0222 du 16.04.2010).

Comme à l'accoutumée, les mouvements d'ordre concernent des mouvements afférents au patrimoine et une reprise de financement sur la section d'investissement au profit de la section de fonctionnement.

Tels sont les principaux commentaires pouvant être faits sur cette décision modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2 008/0748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du budget principal pour la durée de la mandature,
- Vu les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal (M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),

Entendu le présent rapport,

DECIDE

- **d'adopter** par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 4, qui tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, s'équilibre, en recettes et dépenses, à hauteur de 394.344,64 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 JUIN 2010

PUBLIÉ LE : 2 JUIN 2010

M. LUDOVIC FREYGEFOND